OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	AGP ECONOMIE	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	825 271 570 00020	**EFFECTIF**	4 à 7
FORME JURIDIQUE	SARL à associé unique	**CERTIFICAT NUMÉRO**	2135
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. POURCENOUX Georges	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	30/06/2020
ADRESSE	Impasse Opaline - Bat.B 2090	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	30/06/2024
	Route des Milles	**PROBATOIRE JUSQU'AU**	24/06/2027
	13510 EGUILLES	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	30/06/2028
TÉL / FAX	07 61 67 16 41	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	gpourcenoux@agp-economie.fr	**ASSURANCE(S)**	SMA BTP J02895H

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre - Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux
- 2.3 Démolition / Désamiantage
  - 2.3.4 Prescription de Désamiantage

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré
- 3.2 Quantitatif ou métré de VRD - Probatoire jusqu'au 24/06/2027

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 24 Février 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

BIM : Entreprise engagée dans la pratique BIM-IFC

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.